

Vue bloc du programme des cours

Or Th Pr Au Cr

Bloc 1

Informations complémentaires

Cours obligatoires

SCER0071-1	<i>Bases expérimentales de la physique nucléaire et détection des rayonnements</i> - Laurent DREESEN, David STRIVAY	TA	20	-	-	2
SCER0072-1	<i>Détection nucléaire</i> - David STRIVAY	TA	10	8	-	2
MCER0214-1	<i>Radiochimie</i> - André LUXEN		8	-	-	1
MCER0007-1	<i>Radiobiologie cellulaire et humaine : histopathologie et biochimie</i> - Chantal HUMBLET, Philippe MARTINIVE		10	-	-	1
SCER0073-1	<i>Analyses INES</i> - Véra PIRLET	TA	2	6	-	1
SCER0074-1	<i>Transport de matières radioactives</i> - Christophe KARASINSKI, Henri LIBON	TA	8	-	-	1
SCER0075-1	<i>Calcul de blindage</i> - Pierre DUCHATELET	TA	4	4	-	1
SCER0076-1	<i>Législation</i> - Pierre DUCHATELET	TA	8	-	-	1
SCER0077-1	<i>Dosimétrie et principe ALARA</i> - Pierre DUCHATELET	TA	4	4	-	1
SCER0078-1	<i>Radioprotection pratique</i> - Pierre DUCHATELET	TA	6	6	-	1
SCER0079-1	<i>Techniques de décontamination</i> - Tarik BOUAYAD	TA	4	-	-	1
SCER0080-1	<i>Gestion des déchets radioactifs</i> - Déchets radioactifs d'origine médicale - Véra PIRLET - Déchets radioactifs d'origine industrielle - Gaëtan KINET		2 4	2 -	- -	1
SCER0081-1	<i>Visites d'installations nucléaires</i> - Installations médicales et de recherche - Véra PIRLET - [8h Vis.] - Installations industrielles - Pierre DUCHATELET - [8h Vis.]		- -	- -	[+] [+]	1

Remarque : dans les mois à venir, un nouvel arrêté royal régissant le domaine de la radioprotection devrait voir le jour en Belgique afin de répondre aux exigences de la directive européenne fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire contre les dangers résultant de l'exposition aux rayonnements ionisants (2013/59/EURATOM du 5/12/13). L'arrêté royal devrait définir également un programme de formation moins ambitieux pour les officiers de radioprotection (RPO) (anciennement préposé à la surveillance). Une formation appropriée d'un nombre d'heures encore non défini sera exigé. Des modules de cours pourraient être créés afin de répondre aux dispositions du futur règlement en ce qui concerne la formation des RPO. Ces modules de cours seraient disponibles pour tout public désireux de répondre aux futures exigences réglementaires et obtenir leur qualification en tant qu'officier de radioprotection sur un site particulier.